



Centre psychothérapique de conjoints violents

OFFRE de FORMATION

La prise en charge des auteurs de violences conjugales

OBJECTIF DE LA FORMATION :

PRENDRE EN CHARGE des AUTEUR(E)S DE VIOLENCES CONJUGALES

Objectifs détaillés :

- Comprendre les mécanismes sous-jacents à la violence conjugale (l'individu, le couple, la famille, la société)
- Repérer, évaluer et appréhender les problématiques individuelles des auteur(e)s de violence
- Construire des outils de prise en charge des auteur(e)s de violence conjugale.

PUBLIC : Professionnels socio-éducatif, psychologues, médecins, acteurs judiciaires...

DUREE : 2 jours consécutifs

DATES PREVUES : 6 et 7 juin 2016

COÛT : 400 €

Lieu : Maison de Justice et du Droit, 25 avenue de Constantine, 38100 Grenoble

INTERVENANTS : Les psychologues de Passible

Delphine BARON, Nelly JANIN-QUERCIA, Odile NESTA-ENZINGER

Psychologues cliniciens, psychothérapeutes individuels et de couples, experts judiciaires

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- apports théoriques
- participation interactive des stagiaires à partir de vignettes cliniques, de questions pratiques, d'échanges d'expériences, jeux de rôle, analyse de la pratique...
- photolangage, film et/ou autres supports adaptés.

EVALUATION : Questionnaire de satisfaction en fin de formation

PROGRAMME

DEFINITION : LES VIOLENCES CONJUGALES ; DE QUOI PARLE-T-ON ?

Contexte historique et socioculturel

- Rapports de genres
- Définition des violences conjugales et ses différentes formes d'expression
- La question de l'altérité

LES VIOLENCES CONJUGALES COMME MODALITE RELATIONNELLE ?

- Les modalités du lien dans le couple
- Les conjoints victimes.
- Les enfants (incidences actuelles et à venir)

LES AUTEUR(E)S DE VIOLENCE CONJUGALE

- La clinique des agirs
- Caractéristiques et traits de personnalité
- Comment travailler avec l'auteur(e) de violences conjugales ?
- La prise en charge de la violence en institution (cadre et métacadre)

LA JUDICIARISATION DE L'AUTEUR(E)

- Droit et évolution des lois
- Après le dépôt de plainte ?
- L'incidence de la sanction judiciaire
- Le soin sous contrainte
- Le lien avec les instances judiciaires (comment faire une attestation et sa fonction)

ELABORATION DE LA PRATIQUE A PARTIR DES LIEUX D'INTERVENTIONS DES STAGIAIRES

Exemples : entretiens individuels ; travail en groupe, travail avec des couples, liens avec les partenaires institutionnels : les médecins, les lieux d'accueil des victimes, les foyers d'éviction,

INSCRIPTION

Par email : asso.passible@gmail.com

Par téléphone 06 89 87 63 35

Par courrier : Association Passible, Maison de Justice et du Droit, 25 avenue de Constantine, 38100 Grenoble

